

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 octobre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/10/2021
(accusé de réception du 13/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations de solidarité Internationale

Les demandes de subvention des associations de solidarité internationale pour un montant de 4 840 € sont soumises à l'avis de la commission Ville Solidaire et Inclusive puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder la subvention suivante :

Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations de solidarité internationale

Nom de l'association	Montant en euros
CICODES (Centre d'information Cornouaillais pour un développement solidaire) Informer sur les enjeux de la solidarité internationale, comprendre les interdépendances mondiales et donner des pistes pour agir ; éduquer à la citoyenneté et à la solidarité internationale, pour comprendre le monde, déconstruire les idées reçues et participer à sa transformation ; accompagner les porteurs de projets de solidarité internationale ; fédérer les acteurs de la solidarité internationale et de défense des droits humains. Avenant à la convention 2021 – 2024 (Aide à l'organisation de la Fête des droits de toutes les couleurs).	4 840 €

2 – d'autoriser madame la maire à signer l'avenant à la convention 2021-2024 entre la ville de Quimper et le CICODES.